Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - B2024/005258 - 2013 B 00510 - 794 464 784 - IMPROVE

KPMG

Plaquette

IMPROVE

31/12/2023

Ce document contient 24 pages



KPMG Plaquette

IMPROVE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Sommaire

1 Comptes annuels *3*

1.1 Bilan actif 4

1.2 Bilan passif 5

1.3 Compte de résultat 6

1.4 Annexe 8

IMPROVE

Comptes annuels



IMPROVE

Actif			Au 31/12/2023 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	34 317	34 317		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**34 317**	**34 317**		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	18 804	1 185	17 618	
		Inst. techniques, mat. out. industriels	5 406 796	3 452 222	1 954 574	1 790 155
		Autres immobilisations corporelles	612 566	408 926	203 639	239 100
		Immobilisations en cours				56 355
		Avances et acomptes				219 841
		TOTAL	**6 038 167**	**3 862 334**	**2 175 832**	**2 305 453**
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	5 038		5 038	6 198
		TOTAL	**5 038**		**5 038**	**6 198**
		Total de l'actif immobilisé	**6 077 522**	**3 896 651**	**2 180 871**	**2 311 651**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	31 374		31 374	51 877
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL	**31 374**		**31 374**	**51 877**
	Avances et acomptes versés sur commandes		5 082		5 082	3 697
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	1 662 704	5 388	1 657 315	1 747 715
		Autres créances	649 076		649 076	518 860
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**2 311 780**	**5 388**	**2 306 392**	**2 266 576**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	984 594		984 594	1 280 868
		TOTAL	**984 594**		**984 594**	**1 280 868**
Charges constatées d'avance			22 715		22 715	27 605
		Total de l'actif circulant	**3 355 547**	**5 388**	**3 350 158**	**3 630 626**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
		TOTAL DE L'ACTIF	**9 433 070**	**3 902 040**	**5 531 029**	**5 942 277**

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété | Immobilisations | Stocks | Créances clients

Edité à partir de Loop V5.11.1

IMPROVE

	Passif	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 534 399)	1 534 399	1 534 399
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	195 570	13 131
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-157 013	307 439
	Situation nette avant répartition	**1 572 956**	**1 854 970**
	Subvention d'investissement	582 578	478 502
	Provisions réglementées		
	Total	**2 155 534**	**2 333 472**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	169 018	100 000
	Total	**169 018**	**100 000**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 307	18 493
	Emprunts et dettes financières divers (3)	920 000	954 054
	Total	**924 307**	**972 547**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		39 838
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 302	309 840
	Dettes fiscales et sociales	647 016	783 154
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 219	73 283
	Autres dettes	1 296 709	1 168 679
	Instruments de trésorerie		
	Total	**2 215 247**	**2 334 957**
	Produits constatés d'avance	66 921	161 461
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**3 206 477**	**3 508 805**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**5 531 029**	**5 942 277**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	862 500	920 000
	à moins d'un an	2 343 977	2 548 966
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	4 307	3 639
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.11.1

Compte de résultat

IMPROVE

		France	Exportation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	2 547 930	1 167 330	3 715 260	4 310 377
	Chiffre d'affaires net	**2 547 930**	**1 167 330**	**3 715 260**	**4 310 377**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			44 892	966
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			10 136	33 232
	Autres produits			300 018	622
	Total			**4 070 307**	**4 345 198**
Charges d'exploitation (2)	Marchandises \| Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements \| Achats				
	Variation de stocks			20 503	-6 520
	Autres achats et charges externes (3)			1 664 652	1 770 658
	Impôts, taxes et versements assimilés			41 866	39 292
	Salaires et traitements			1 736 940	1 474 181
	Charges sociales			652 506	522 908
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations \| amortissements			523 841	469 187
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations \| provisions				
	Dotations d'exploitation • sur actif circulant			2 613	701
	Dotations d'exploitation • pour risques et charges				
	Autres charges			8 059	20 540
	Total			**4 650 983**	**4 290 951**
	Résultat d'exploitation A			**-580 676**	**54 247**
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 472	
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				135
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			**2 472**	**135**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			633	1 487
	Différences négatives de change				775
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			**633**	**2 263**
	Résultat financier D			**1 838**	**-2 128**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			**-578 837**	**52 119**

Edité à partir de Loop V5.11.1

IMPROVE

			Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2 671
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		98 275	101 638
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total	**98 275**	**104 310**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		467	4 914
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 679	58 642
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	**7 146**	**63 557**
Résultat exceptionnel		F	**91 128**	**40 752**
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	-330 695	-214 567
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			**-157 013**	**307 439**

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	
	- redevances de crédit-bail immobilier	
(4) Dont produits concernant les entités liées		2 472
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Edité à partir de Loop V5.11.1

SAS IMPROVE

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 3
1.1. Evénements principaux 3
1.2. Principes, règles et méthodes comptables 3
2. Informations relatives au bilan 4
2.1. Actif 4
2.1.1. Etat de l'actif immobilisé (brut) 4
2.1.2. Amortissement de l'actif immobilisé 5
2.1.3. Stocks 6
2.1.3.1. Stocks de produits achetés 6
2.1.4. Produits à recevoir 6
2.1.5. Créances 7
2.2. Passif 8
2.2.1. Capitaux propres 8
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres 8
2.2.1.2. Capital 8
2.2.2. Autres capitaux propres 8
2.2.2.1. Subventions d'investissement 8
2.2.2.1. Composition des subventions d'investissement, immobilisations financées et méthode d'amortissement : 9
2.2.3. Autres fonds propres 9
2.2.3.1. Avances conditionnées 9
2.2.4. Dettes financières et autres dettes 10
2.2.5. Charges à payer 11
3. Informations relatives au compte de résultat 11
3.1.1. Subventions d'exploitation 11
3.1.2. Résultat financier 12
3.1.3. Résultat exceptionnel 12
3.1.4. Crédit d'impôt recherche 12
4. Autres informations 13
4.1.1. Convention de financement Plate-forme Mutualisée d'Innovation 13
4.1.2. Contrat régional d'appui au développement de la SAS Improve 14
4.1.3. Contrat d'aide en subvention et en avance récupérable SUNSHINE 15
4.1.4. Engagements hors bilan 16
5. Impôt sur les bénéfices 16
6. Informations relatives à l'effectif 16
7. Autres informations 16

7.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi16

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun évènement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Etat de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement - TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles - TOTAL II	34 317	-	-	34 317
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	18 804	-	18 804
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 812 369	624 764	30 336	5 406 797
	Installations générales, agencements, aménagements divers	403 473	24 560	-	428 032
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	182 849	7 811	6 126	184 534
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	56 356	-	56 356	-
	Avances et acomptes	219 842	-	219 842	-
	TOTAL III	5 674 888	675 938	312 659	6 038 167
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	6 198	-	1 160	5 038
	TOTAL IV	6 198	-	1 160	5 038
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	5 715 403	675 938	313 819	6 077 523

2.1.2. Amortissement de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - **TOTAL I**		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - **TOTAL II**		34 317	-	-	34 317
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	1 185	-	1 185
Installations techniques, matériel et outillage industriels		3 022 214	454 825	24 816	3 452 223
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	226 679	43 905	-	270 584
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	116 872	23 927	6 126	134 673
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		**3 365 764**	**523 842**	**30 942**	**3 858 664**
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		**3 400 081**	**523 842**	**30 942**	**3 892 982**

2.1.3. Stocks

2.1.3.1. Stocks de produits achetés

Les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat renseigné dans le logiciel de stock. La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à la valeur comptable. La valeur de réalisation est notamment estimée en fonction des perspectives de revente et du niveau d'obsolescence des produits.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Approvisionnements	31 374,71		31 374,71
Total	31 374,71		31 374,71

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	2 472
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	583 573
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	2 451
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	44 892
Divers	-
TOTAL	**633 389**

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		5 038	-	5 038
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		6 220	6 220	-
	Autres créances clients		1 656 485	1 656 485	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	332 645	332 645	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	36 050	36 050	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	534	534	-
		Divers	44 892	44 892	-
	Groupes et associés		202 472	202 472	-
	Débiteur divers		32 484	32 484	-
Charges constatées d'avance			22 715	22 715	-
		TOTAL	2 339 534	2 334 496	5 038

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 534 399	-	-	1 534 399
Primes, réserves et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	13 132	182 439	-	195 571
Résultat	307 439	-	464 452	-157 013
Subventions d'investissement	478 502	104 076	-	582 578
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	100 000	69 018	-	169 018
TOTAL	2 433 473	355 533	464 452	2 324 553

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 2 557 332 parts sociales de 0,60 € de valeur nominale.

Le capital social souscrit est libéré intégralement au 31 décembre 2023.

2.2.2. Autres capitaux propres

2.2.2.1. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement accordées en vue du développement de projets identifiés sont constatées au prorata des dépenses engagées, soit lors de la mise en service de l'immobilisation financée.

La reprise des subventions d'investissement par le compte de résultat s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

2.2.2.1. Composition des subventions d'investissement, immobilisations financées et méthode d'amortissement :

				Amortissement	
Exercice	**Organisme**	**Biens subventionnés**	**Montant** (en base)	**Mode**	**Durée**
2023	Région Hauts-de-France	Equipements innovation	198 191 €	Linéaire	9 ans (moyenne)
2022	Région Hauts-de-France	Equipements innovation	351 079 €	Linéaire	9 ans (moyenne)
2017	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements pilotes	42 884 €	Linéaire	9 ans (moyenne)
2017	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements laboratoire	Néant		
2016	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements pilotes	140 747 €	Linéaire	9 ans (moyenne)
2016	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements laboratoire	102 885 €	Linéaire	8 ans (moyenne)
2015	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements pilotes	23 213 €	Linéaire	5 ans (moyenne)
2015	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements laboratoire	101 175 €	Linéaire	7 ans (moyenne)
2014	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements pilotes	17 345 €	Linéaire	8 ans (moyenne)
2014	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements laboratoire	52 428 €	Linéaire	9 ans (moyenne)
2013	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements pilotes	1 814 €	Linéaire	10 ans (moyenne)
2013	Caisse des Dépôts et Consignations	Equipements laboratoire	286 €	Linéaire	7 ans
Total			**1 032 047 €**		

Un montant total de 21 044 € de subventions relatives à des immobilisations sorties de l'actif a été soldé.

2.2.3. Autres fonds propres

2.2.3.1. Avances conditionnées

Les avances conditionnées, dont le remboursement est conditionné par les résultats effectifs de la société, sont comptabilisées lors de leur versement.

Les avances conditionnées sont maintenues en autres fonds propres jusqu'à leur parfait remboursement et/ou jusqu'à l'extinction de la convention les régissant.

Dans le cas où le cumul des remboursements devient supérieur au montant de l'avance définitive, la part de remboursement excédentaire est comptabilisée en charges.

A l'inverse, dans le cas où le cumul des remboursements à l'extinction de la convention est inférieur à l'avance définitive, la part non remboursée est comptabilisée en produits.

2.2.4. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	4 308	4 308	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	920 000	145 628	-	774 372
Fournisseur et comptes rattachés	232 302	232 302	-	-
Personnel et comptes rattachés	233 770	233 770	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	178 853	178 853	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	225 457	225 457	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	8 937	8 937	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	39 219	39 219	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	1 193 181	1 105 053	-	88 128
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	66 922	66 922	-	-
TOTAL	**3 102 949**	**2 240 449**	**-**	**862 500**

2.2.5. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	132 368
Charges sociales provisionnées	51 662
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	125 399
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	101 402
Sécurité sociale	44 620
Autres charges fiscales	1 530
Divers	-
TOTAL	456 981

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue : - Biens - Services	- 2 547 930	- 1 167 331	- 3 715 261
Chiffre d'affaires net	2 547 930	1 167 331	3 715 261

3.1.1. Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice.

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées.

Une convention de subvention a été signée entre la région Hauts de France et la société Extractis en avril 2023. Cette subvention a été octroyé dans le cadre de la réalisation de l'opération PROFIL pour un montant total de 114 512 €. Extractis est « porteur » du projet pour un ensemble d'acteur y compris la société IMPROVE. La somme de 31 719 € a été constatée en produits sur l'exercice.

Le 30 novembre 2023, la région Hauts de France a décidé d'attribuer une aide de 68 302 € destinée à financer le projet PROFIL. Au titre de 2023, la somme de 13 173 € a été constatée en produits.

3.1.2. Résultat financier

	Exercice 2023
Intérêts DAT	0 €
Autres produits financiers	2 472 €
Gains de change	0 €
Total des produits financiers	**2 472 €**
Intérêts sur comptes courants d'associés	596 €
Intérêts bancaires	37 €
Pertes de change	0 €
Total des charges financières	**633 €**
Résultat financier	***1 839 €***

3.1.3. Résultat exceptionnel

	Exercice 2023
Pénalités reçues	0 €
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	94 116 €
Autres produits exceptionnels	0 €
Reprise de provisions	0 €
Produits de cession actifs - immo corp	3 000 €
Produits de cession actifs - immo fi	1 160 €
Total des produits exceptionnels	**98 276 €**
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	0 €
Amendes et pénalités	467 €
Dotation aux amortissements exceptionnels	0 €
VNC actifs cédés	6 680 €
Autres charges exceptionnelles de gestion	
Total des charges exceptionnelles	**7 147 €**
Résultat exceptionnel	***91 129 €***

3.1.4. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) a été imputé au bilan en "autres créances" pour un montant total de 332 645 € :

- 1 950 € sont relatifs au solde des CIR antérieurs,
- 281 627 € sont relatifs au CIR 2023,
- 49 068 € sont relatifs au CIR 2020.

4. Autres informations

4.1.1. Convention de financement Plate-forme Mutualisée d'Innovation

La convention conclue entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société a été signée le 18 novembre 2013. La convention a pris effet à la date de signature et reste en vigueur jusqu'au 1er octobre 2029.

Compte tenu des risques et des potentialités dégagés par ce projet, la Caisse des Dépôts et Consignations a octroyé à la société une aide d'un montant maximal de 2 899 415 € qui se décompose comme suit :

- Une subvention d'investissement d'un montant de 482 777 €
- Une subvention de fonctionnement (ou d'exploitation) de 1 546 707 €
- Une avance remboursable (ou avance conditionnée) de 869 931 €

L'Aide est attribuée au prorata des dépenses d'investissement et de fonctionnement, reconnues comme éligibles, effectuées par notre société.

Seules les dépenses éligibles effectuées à compter du 1er octobre 2013 jusqu'au 30 septembre 2018 ont été financées par l'Aide.

Si, à la fin de la période de la convention, l'Aide n'a pas été intégralement consommée, la Caisse des Dépôts se réserve le droit d'exiger le reversement de l'excédent ainsi constaté.

— **Subventions d'investissement et de fonctionnement**

Les subventions sont acquises définitivement au prorata des dépenses effectuées.

Au 31 décembre 2023 :

- le cumul des dépenses d'investissement engagées a donné lieu à la comptabilisation d'une subvention d'investissement de 482 777 € (plafond atteint au 31/12/2017) ;
- le cumul des dépenses de fonctionnement engagées a donné lieu à la comptabilisation d'une subvention de fonctionnement (ou d'exploitation) de 1 546 707 €.

— **Avance remboursable**

Le remboursement de l'avance remboursable était conditionné par les résultats effectifs de la société.

Le remboursement de l'avance remboursable devait intervenir pour la première fois au titre de l'exercice social de la société où est atteint un chiffre d'affaires hors taxes annuel supérieur à 3 000 000 € (ci-après le « Seuil ») si celui-ci est atteint avant le dixième exercice de la signature de la convention.

Les remboursements étaient dus cinq années consécutives après le franchissement du seuil. Leur montant est de 3,83 % du chiffre d'affaires annuel.

Si le montant égal à l'avance versée était intégralement payé avant l'expiration de la période de remboursement, les sommes excédant l'avance versée seront considérées comme des versements complémentaires. Le remboursement total (versements complémentaires et l'avance versée) ne pourra excéder 6 000 000 €.

Au 31 décembre 2023 :

— Le cumul des versements sur base des dépenses effectuées s'élève à 869 931 € et correspond aux avances remboursables de 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

Dans le cadre du protocole de conciliation du 16/12/2020, la CDC a consenti à restructurer l'aide consentie par la CDC en :

- abandonnant, sans clause de retour à meilleure fortune, une somme de 770 000 euros sur le montant total de l'aide de 870 000 euros ;
- renonçant à l'intéressement de 6 000 000 euros ;

En contrepartie, la Société a consenti à renoncer à la condition d'atteinte d'un chiffre d'affaires de 3 M€ qui était le critère devant permettre le remboursement de l'aide.

La CDC détient donc désormais sur la Société une créance d'un montant de 100 000 euros remboursable en quatre échéances annuelles, selon le calendrier suivant :

- 31/07/2022, échéance de 25 000€
- 31/07/2023, échéance de 25 000€
- 31/07/2024, échéance de 25 000€
- 31/07/2025, échéance de 25 000€

Le remboursement de ces échéances est subordonné à la perception de royalties payées par des tiers intéressés à la société Improve sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2030. La société Improve a perçu 224 934 € de royalties en 2023 dans le cadre de l'application de ses contrats de transfert technologique, la première échéance devrait donc être remboursée en 2024 pour 15 437 €.

4.1.2. Contrat régional d'appui au développement de la SAS Improve

Dans le cadre du contrat régional d'appui au développement de la SAS Improve signé le 10 octobre 2013, le Conseil Régional de Picardie a accordé à la société une avance remboursable d'un montant de 1 000 000 € en contrepartie du respect d'engagements, notamment en termes d'investissements et de création d'emploi.

Le versement de l'avance doit s'effectuer en 3 phases correspondant à la libération des tranches du capital social par les associés, soit sur 3 ans au minimum.

L'avance remboursable était prévue sur une durée de 8 ans à compter du dernier versement. La première échéance de remboursement devait intervenir avec 3 ans de différé à compter du dernier versement du Conseil Régional.

Au 31 décembre 2018, l'avance avait été reçue à hauteur de 100 %, soit un montant de 1 000 000 €.

Dans le cadre du protocole de conciliation du 16/12/2020, la Région a consenti à restructurer son emprunt en trois échéances annuelles, selon le calendrier suivant :

- 30/09/2021, échéance de 320 000 €
- 30/09/2022, échéance de 250 000 €
- 30/09/2023, échéance de 350 000 €

Le remboursement de ces échéances est subordonné à la perception de royalties payées par des tiers intéressés à la société Improve sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2030. La société Improve a perçu 224 934 € de royalties en 2023 dans le cadre de l'application de ses contrats de transfert technologique, la première échéance devrait donc être remboursée en 2024 pour 142 017 €.

4.1.3. Contrat d'aide en subvention et en avance récupérable SUNSHINE

Dans le cadre du contrat d'aide en subvention et en avance récupérable signé le 8 novembre 2022, IMPROVE bénéficie d'une contribution dans le cadre du projet SUNSHINE.

Cette contribution est composée :

- D'une aide de 414 110 € sous forme de subvention
- D'une aide de 276 073 € sous forme d'avance récupérable

Soit une aide globale de 690 183 € représentant 50% des dépenses prévues.

Cette aide est versée à diverses échéances sur une période de 3 ans après la signature du contrat.

A la date de clôture, aucune dépense n'a été engagée, les sommes perçues ont donc été comptabilisées au passif pour :

- 69 018 € au titre de l'avance remboursable
- 103 528 € au titre de la subvention

Les modalités de remboursement de l'avance récupérable sont les suivantes :

Le calcul des retours financiers utilise un coefficient multiplicateur basé sur le taux d'actualisation dont la valeur est fixée à 1,71 %. Le pourcentage du produit hors taxe perçu au cours de l'année calendaire sur les concessions et cessions que BPI France pourra demander à IMPROVE dans l'éventualité où le remboursement de l'avance récupérable peut s'appuyer sur la valorisation de la propriété intellectuelle issue du programme est de 40 %.

Sauf en cas d'échec du programme, les remboursements seront dus à compter du 30/09/2027. Les échéances seront prélevées trimestriellement à terme échu.

Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans à compter du dernier versement de l'aide, le contrat sera résilié de plein droit et IMPROVE sera délié de toute obligation de paiement des retours financiers.

4.1.4. Engagements hors bilan

Conformément aux dispositions de l'article 3 du contrat de cession d'actions conclu le 16 décembre 2020 entre les actionnaires de la société IMPROVE et le centre technique industriel ITERG, la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS a notifié, par lettre du 29 décembre 2020, l'abandon de sa créance en compte-courant représentant une somme totale de 280.793,59 euros.

Cet abandon bénéficie de la clause de retour à meilleure fortune dont le fait générateur est l'existence de royalties disponibles (sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2030) revenant aux créanciers en compte courants.

5. Impôt sur les bénéfices

Compte tenu des déficits antérieurs, aucun impôt sur les sociétés n'est dû au titre de 2023.

6. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité :

Effectif moyen 31/12/2022	*Effectif moyen 31/12/2023*
30	***35***

7. Autres informations

7.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	51 729	51 729
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 3,37 %.

IMPROVE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 534 399.20 euros
Siège social : rue du Fonds Lagache
80480 DURY

RCS AMIENS 794 464 784

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2024

PROCES-VERBAL

Le 27 juin 2024 à 14 heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte dans les locaux de la Société et par visioconférence sur convocation faite par le Président aux Associés en date du 17 juin 2024.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés le(s) pouvoir(s) des associés représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Yves DELAINE préside l'Assemblée en sa qualité de Président.

Il est alors procédé à la constitution du bureau : la société ITERG représentée par Monsieur Denis CHEREAU et représentant le plus grand nombre de voix est nommée scrutateur.

Il est demandé à Madame Marie-Blanche MAILLARD qui l'accepte, d'être le secrétaire de séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence que les associés présents ou valablement représentés possèdent 2 457 332 actions sur les 2 557 332 actions ayant le droit de vote soit plus des deux tiers des actions ayant droit de vote, et qu'en conséquence le quorum statutaire pour les séances ordinaire et extraordinaire étant atteint, l'Assemblée Générale Mixte est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Yves DELAINE dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également le texte du projet de résolutions à adopter.

Puis le Président déclare que les documents devant être mis à la disposition des associés leur ont été communiqués. L'Assemblée lui en donne acte.

Monsieur Yves DELAINE rappelle ensuite l'ordre du jour sur laquelle l'Assemblée Générale Mixte est appelée à délibérer et ouvre la séance.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Yves DELAINE met aux voix les résolutions suivantes.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prenant acte de l'absence de réserve légale décide de régulariser l'erreur matérielle réalisée lors de l'affectation du résultat de l'assemblée générale du 22/06/2023.
Les associés décident de régulariser la situation et de constituer la réserve légale à hauteur de 10% du capital social en prélevant la somme 153 439.92€ au report à nouveau afin de l'affecter à la réserve légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide (i) de régulariser en tant que de besoin la situation des administrateurs et de celle du Président en renouvelant leur mandat pour une nouvelle durée de trois (3) ans à compter rétroactivement du 23/02/2024, (ii) de régulariser en conséquence sans réserve ni restriction l'ensemble des actes et décisions pris par le Conseil d'Administration et/ou par le Président au nom et pour le compte de la Société entre la date du 23/02/2024 et la date de la présente assemblée comme notamment les décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26/03/2024 dernier portant sur l'arrêté des comptes de la Société clos au 31/12/2023 et (iii) de renoncer en conséquence et ce expressément à se prévaloir de la présente régularisation pour intenter à quelque titre que ce soit et ce pour quelque raison que ce soit toute action à l'encontre de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 934 € et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 157 013,31 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	- 157 013,31 €
Report à nouveau antérieur :	42 130,92 €
Au compte « Report à nouveau » qui ressort ainsi à – 114 882,39 €.	- 157 013,31 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des distributions de dividendes effectuées au titre des trois (3) derniers exercices.

- Exercice 2020 = 0 €
- Exercice 2021 = 0 €
- Exercice 2022 = 125 000 € (versés en 2023)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les associés.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Président décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 14.2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ***14.2. Nomination – Durée du mandat***

Dans le respect des stipulations de l'article 14.1, les membres du Conseil d'Administration, ainsi que les censeurs, seront nommés par la collectivité des associés statuant dans les conditions requises pour les décisions ordinaires ou, le cas échéant, par l'associé unique, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes du troisième exercice, sixième exercice et ainsi de suite tous les trois (3) ans. »

.../...

Le reste de l'article 14.2 restant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Président décide en conséquence de modifier l'article 14.3.3 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ***14.3.3. Quorum***

Le Conseil d'Administration, ne délibérera valablement que si trois (3) au moins de ses membres sont présents ou représentés, la voix des membres présents par visioconférence ou par téléphone étant prise en compte pour le calcul du quorum. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les associés.

Le Président
Monsieur Yves DELAINE

La secrétaire
Madame Marie Blanche MAILLARD

Le Scrutateur
Monsieur Denis CHEREAU